

MÉDAC



MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

Lettre aux membres — Un outil pour servir — Automne 2012

Les propositions d'actionnaires aux assemblées 2013

Le mot du Président

- Une année 2012 turbulente ... p. 2

Les brèves

- Couche-Tard, *Moody's*, *Metro* et cie ... p. 3

La formation du MÉDAC

- Le « Passeport MÉDAC », 5 ans plus tard ... p. 4

Études sur les propositions d'actionnaires

- L'impact des propositions d'actionnaires sur la valeur des sociétés par actions ... p. 6

Les propositions 2012

- Résultats des votes sur les propositions 2012 ... p. 7

Les propositions 2013

- Parité, équité, transparence et dialogue ... p. 8

10 ans de changement

- Lois laxistes et entoureloupettes comptables pourrissent les institutions financières ... p. 12

L'Europe et les Amériques

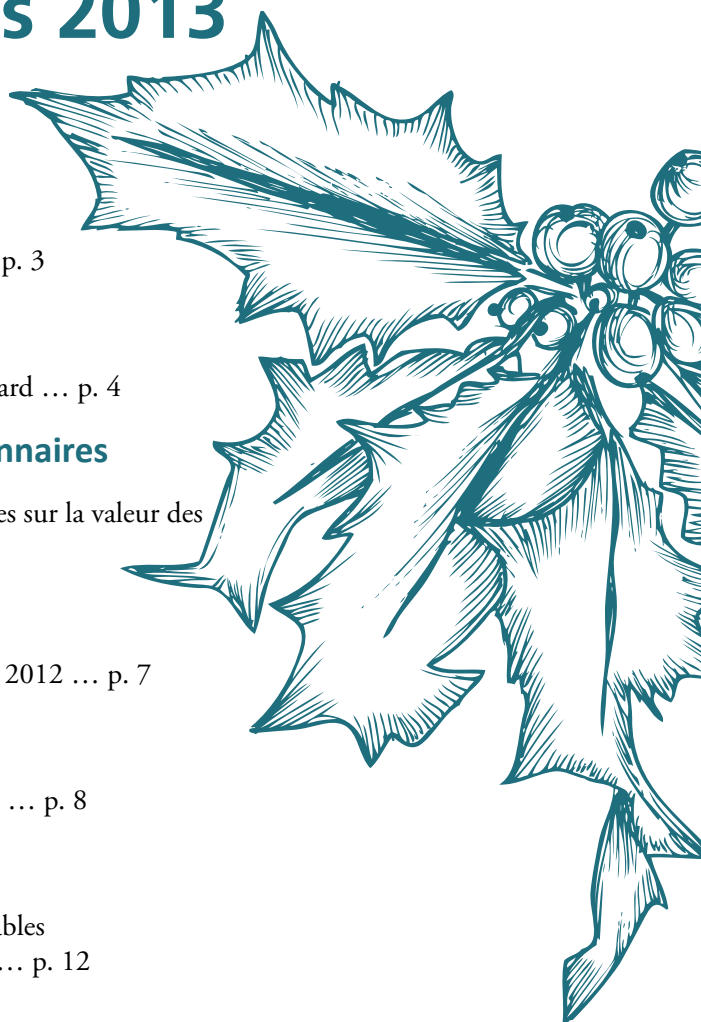
- Parité homme-femme dans les sociétés ... p. 13

La revue de presse

- Évasion, crise, décote et parasites bancaires ... p. 14

Formulaire d'adhésion

- Appuyez le MÉDAC! ... p. 16



Une année 2012 turbulente

Les luttes

L'année 2012 n'a pas été l'année la plus tranquille de l'histoire de notre mouvement. Depuis sa création, le MÉDAC est sur beaucoup de fronts dans les batailles auprès du monde financier pour la reconnaissance des droits des actionnaires et des saines pratiques de gestion des entreprises qui font appel à l'épargne du public. Malgré ses modestes moyens, la majorité des luttes du MÉDAC se font sur le plan des symboles. Or, les symboles, ça n'est pas rien! Nos victoires, toutes symboliques qu'elles puissent être, n'en demeurent pas moins réelles.

La démocratie, la justice

Les représentants du MÉDAC prennent la parole dans les assemblées générales annuelles des actionnaires des grandes banques et de certaines sociétés cotées en bourse. Il s'agit là, à proprement parler, de ce que c'est que la démocratie en marche. À chaque fois que le MÉDAC foule le plancher froid de ces assemblées, à chaque fois qu'il fait résonner la voix de ses porte-parole dans les enceintes des hôtels de luxe des grandes villes canadiennes où se déroulent ces réunions piégées et convenues, c'est un peu plus de justice et de vérité qui se fait entendre. Dans cette tâche, l'appui soutenu de ses membres lui est absolument essentiel.

Les affaires

Cette année, le MÉDAC :

- a lutté pour tenter, tant bien que mal, de repousser l'offensive juridique sans cesse renouvelée du gouvernement fédéral dans les champs de compétence du Québec en matière de valeurs mobilières et de droit civil;
- est allé défendre toutes ses propositions dans de nombreuses assemblées d'actionnaires partout dans l'espace fédéral;
- a continué de donner sa formation Initiation aux marchés financiers, avec de moyens financiers dérisoires, etc.

Le MÉDAC est un organisme bien pauvre. Il vitote avec des moyens absolument faméliques. Encore heureux qu'il ait eu l'immense chance de recevoir cette année un don anonyme qui lui permet de boucler son budget sans sombrer dans le déficit. Comme vous le savez très fort probablement déjà, tous les membres du conseil d'administration y consacrent beaucoup de temps, d'effort et d'énergie, et ce de manière totalement bénévole.

Soutenir le MÉDAC à titre de membre, c'est moins de 10 ¢ par jour (35 \$ par année). Je le répète : 10 malheureuses « cennes » par jour. De grâce, vous qui êtes déjà membre, parlez-en autour de vous. Recrutez un membre, voire plusieurs dans votre entourage. Parlez du MÉDAC durant les Fêtes. Ne nous oubliez pas et puis passez le chapeau autour de vous!

Joyeux Noël et bonne année 2013.

Fernand Daoust
Président

Couche-Tard, *Moody's*, Metro et cie

Allées et venues au sein du conseil

Depuis la parution du dernier numéro de ce bulletin, Madame Édith Baron-Lafrenière, Madame Andrée Corriveau et Monsieur Clément De Laat ont quitté le conseil d'administration du MÉDAC alors que Mesdames Claire Joly et Sylvie Brown s'y sont jointes.

Couche-Tard

Les propositions faites par le MÉDAC à la société Alimentation Couche-Tard inc. ont obtenu entre 10 % et 13 % des votes, soit entre 50 % et 69 % des votes rattachés des actionnaires minoritaires qui ne détiennent pas d'actions à vote multiple.

Moody's menace de décoté six « banques » canadiennes

Pourquoi? Le haut niveau d'endettement des ménages et le prix élevé des maisons, selon *Moody's*. La Fédération des caisses Desjardins — bien qu'elle ne soit pas une banque... — figure dans cette liste noire. Aussi, l'on remarque l'absence de la Banque royale du Canada (qui a fait l'objet d'un avertissement plus tôt cette année) et l'absence de la Banque laurientienne (décotée par *Standard & Poors*, par ailleurs).

Les ACVM veulent serrer la vis aux

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié un document intitulé *Norme de conduite des conseillers et des courtiers – Opportunité d'introduire (sic) dans l'activité de conseil un devoir légal d'agir au mieux des intérêts du client de détail*. Ce document vise l'introduction d'une norme fiduciaire légale du « meilleur intérêt » pour les conseillers et les courtiers lorsqu'ils conseillent les clients de détail.

Metro inc. se fait tirer la langue

À leur demande, les représentants de *Metro inc.* sont venus au siège social du MÉDAC pour y exprimer leurs objections quant à une proposition d'actionnaires demandant la (re)francisation de la raison sociale de la société. Divers arguments, que le MÉDAC n'a pas retenus, ont été avancés par *Metro*. Par ailleurs, sur la base de ce que son conseil d'administration viendrait d'adopter une telle pratique, *Metro* a formulé une demande de retrait, par écrit, de la proposition du MÉDAC portant sur

l'implantation d'un vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants de l'entreprise. De même qu'à la Banque nationale du Canada dans le passé, le MÉDAC refusera de retirer sa proposition en prenant bien soin de souligner, lors de l'assemblée des actionnaires, que c'est à son initiative que de telles pratiques de bonne gestion d'entreprise sont adoptées.

L'idée fixe d'une Fédérale des valeurs mobilières

Il semble que le gouvernement Harper s'entête et s'obstine dans son projet de mettre sur pied une commission fédérale unique des valeurs mobilières et ce malgré renvoi sans équivoque de la Cour suprême. Le second projet de loi (C -45) sur le budget — surnommé *Mammouth II* par l'opposition — comporte en effet des dispositions modifiant la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* susceptible d'instaurer l'imposition de normes fédérales dans des domaines relevant présentement de l'AMF.

Un généreux donateur veut demeurer anonyme

Le MÉDAC a reçu un don de 50 000 \$ sous forme de traite bancaire (ci-dessous). Suite aux demandes répétées du MÉDAC auprès des responsables les plus haut placés de la Banque royale du Canada au Québec, il a été totalement impossible de connaître l'identité de la personne — morale ou physique — à l'origine de cette très généreuse donation. À qui de droit, merci!



Le « Passeport MÉDAC », 5 ans plus tard

Voler de ses propres ailes

Le programme de formation « Passeport MÉDAC » a maintenant 5 années d'histoire. Initié en mars 2007, il a connu depuis son lancement un franc succès, grâce à l'aide financière du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance de l'AMF et l'apport pédagogique et logistique de l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'UQAM. Suite à la décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de ne plus soutenir financièrement ce programme, le Conseil d'administration s'est interrogé sur les résultats atteints par ce programme de formation et la réalisation de la mission fondamentale du MÉDAC. Il a évalué sa capacité financière de le maintenir et le développer sans la contribution d'un partenaire financier comme l'a été celle de l'AMF depuis 2007.

909 petits investisseurs formés

Les données présentées dans le tableau synthèse ci-dessous témoignent de ce que l'objectif initial de former environ 200 petits investisseurs par année a été presque atteint. Un total de 909 personnes ont effectivement participé aux 43 sessions du « Passeport MÉDAC », pour une moyenne de 21 personnes par session.

Au chapitre des revenus et des charges, le tableau synthèse démontre que le programme « Passeport MÉDAC » s'est autofinancé durant cette période de 5 ans :

- le MÉDAC a perçu près de 100 000 \$ en frais d'inscription et 411 000 \$ en subventions de l'AMF pour un total de 511 000 \$
- Les charges se sont élevées à 508 000 \$ ventilées de la façon suivante :
 - 249 000 \$ (49 %) sous forme d'honoraires versés au coordonnateur pour l'animation des sessions, la gestion et l'administration du programme,
 - 166 000 \$ (33 %) en frais directs de réalisation remboursés à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM
 - 93 000 \$ (18 %) en dépenses publicitaires et placement média.
- Le surplus d'opérations généré a été de 2 800 \$

Au cours de l'année 2011-2012 marquée par la perte de la subvention annuelle de l'AMF et la hausse consécutive de 100 % des frais d'inscription (de 145 \$ à 295 \$), nous avons enregistré deux fois moins d'inscriptions. En réduisant le coût moyen par participant de moitié (de 589 \$ à 283 \$), le « Passeport MÉDAC » a réussi à s'autofinancer.

	2007	2008-2009 ¹	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAL
Nombre de participants formés	222	246	212	108	121	909
Nombre de sessions tenues	8	12	10	6	7	43
Nombre de participants/session	27,8	20,5	21,2	18	17,3	21
Revenus						
Revenus d'inscription (Note 2)	11 160	16 080	19 600	20 136	32 745	99 721
Aide financière de l'AMF (Note 3)	111 060	100 000	100 000	100 000	0	411 060
Revenus totaux	122 220	116 080	119 600	120 136	32 745	510 781
Charges						
Charges totales	122 180	114 932	118 020	121 403	31 437	507 972
Coût moyen par participant	550 \$	467 \$	557 \$	589 \$	283 \$	510 \$
Coût moyen par jour de formation	275 \$	234 \$	278 \$	295 \$	142 \$	255 \$
SURPLUS (Déficit) D'OPÉRATIONS	40	1 148	1 580	-1 267	1 308	2 809

Note 1 : Cette période couvre 15,5 mois, du 1er janvier 2008 au 15 avril 2009

Note 2 : Les frais sont passés graduellement de 75 \$ au printemps 2007 à 145 \$ à partir de 2010 et à 295 \$ en 2011

Note 3 : En 2007, des frais de promotion et de publicité de 11 060 \$ ont été assumés directement par l'AMF

Profil et attentes des participants

En juillet 2009, un sondage Léger marketing réalisé auprès d'un échantillon de 128 participants au « Passeport MÉDAC¹ » a dressé le profil sociodémographique de la population rejointe. Le portrait type se décline ainsi : un homme (54 %), entre 55 et 64 ans (39 %), diplômé universitaire (78 %), encore sur le marché du travail (55 %), avec des revenus supérieurs à 60 000 \$ (47 %), un portefeuille d'investissements de plus de 50 000 \$ (50 %), qui délègue, en tout ou en partie, la gestion de ses placements à des « conseillers » financiers via les fonds communs de placement (80 %).

Une donnée obtenue au cours des séances de formation démontre qu'une infime minorité des participants (+ ou - 15 %) avaient ouvert un « compte de courtage de valeurs mobilières » et effectuaient des opérations d'achat et de vente de titres boursiers. Pas étonnant alors que le sondage Léger marketing ait constaté que « *la recherche d'informations objectives sur le monde de la finance (52 %) et l'acquisition d'outils afin de mieux gérer ses investissements (42 %) sont les deux principales motivations des participants à suivre la formation Passeport MÉDAC.* »

Le contenu du programme « Passeport MÉDAC » a d'ailleurs bien répondu à ces attentes. Le sondage révèle en effet que :

- L'impact de la formation Passeport MÉDAC est très important quant à la perception des participants face au monde de la finance, et cet impact est moindre quant à leurs relations avec les représentants de l'industrie et leur profil d'investisseur.

1 On peut facilement consulter le rapport détaillé du sondage Léger au lien suivant : http://medac.qc.ca/documentspdf/formation/2009-08-07_sondage_leger.pdf

- La quasi totalité des participants (93 %) est intéressée à suivre d'autres formations offertes par le MÉDAC. Cette proportion chute à 60 % si les autres formations étaient offertes au prix courant de 200 \$ par jour.
- Le thème de l'autogestion des portefeuilles de titres financiers est celui qui intéresse le plus de participants (90 %), dont 70 % sont très intéressés.

Des pistes de réflexion pour l'avenir

Diverses hypothèses ont été étudiées par le Conseil d'administration concernant l'avenir du programme « Passeport MÉDAC ». Dans tous les cas, l'objectif général de l'autofinancement a été réaffirmé.

L'hypothèse générale retenue est de modifier le programme actuel en augmentant et réorganisant le contenu afin de répondre aux attentes de 2 clientèles différentes : les investisseurs impliqués dans les fonds communs de placement et les actionnaires individuels (ou investisseurs autonomes) appelés à mieux comprendre et participer à la réalisation de la mission du MÉDAC.

Il est également proposé d'abandonner l'approche médiatique traditionnelle, trop onéreuse. Une approche promotionnelle par sensibilisation des associations de retraités et de professionnels a été privilégiée, permettant de développer une forme de partenariat où nous pourrions enrichir les interventions de ces associations auprès de leurs membres et du même coup proposer de modifier légèrement le Passeport pour l'adapter aux situations particulières de chaque clientèle visée. Une expérience-pilote sera faite avec le Barreau du Québec qui vient de confirmer le statut de formation admissible à la formation continue des membres du Barreau.



Normand Caron, formateur du MÉDAC, Fernand Daoust, administrateur du MÉDAC, Pierre Filiatrault, doyen de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG-UQAM) et Réjean Belzile, professeur de l'ESG-UQAM lors de la signature de l'entente en 2007 — Photo : UQAM

L'impact des propositions d'actionnaires sur la valeur des sociétés par actions

Le MÉDAC, objet d'étude

Une étude intitulée *Canadian exceptionalism : shareholder proposals, filer identities, and voting outcomes* menée par Jun Yang de la *School of Business Administration de l'Acadia University* de Wolfville, Eric Zengxiang Wang de la *Faculty of Business de l'Athabasca University* et Yunbi An de l'*Odette School of Business de la University of Windsor* publiée dans le *Managerial Finance* (no 5, Vol. 48, 2012), portant sur l'impact des propositions d'actionnaires sur la valeurs de l'action des sociétés cotées en bourse entre 2001 et 2008 s'intéresse de près au MÉDAC.

L'on y apprend, entre autres choses, que les propositions d'actionnaires faites pas le MÉDAC représentent 40 % de toutes les propositions faites durant cette période.

Voici un extrait (traduction libre) de l'*abstract* de l'étude :

[...] **Conclusion** – L'analyse démontre que les propositions d'actionnaires soumises par les institutions ou les groupes organisés obtiennent un appui supérieur à celles soumises par des individus ou des communautés religieuses. Les sociétés par actions ciblées par ces propositions d'actionnaires semblent

plus susceptibles d'en venir à s'entendre avec les investisseurs institutionnels qui, à leur tour, en viennent à inciter les actionnaires individuels à retirer leurs propositions. *Teacher's* a une grande influence sur l'issue du vote sur ces propositions. Le cours de l'action des sociétés visées par les propositions des investisseurs institutionnels est très sensibles à l'annonce desdites propositions.

Originalité et valeur de la recherche — En plus de l'analyse approfondie de la question [...] des propositions d'actionnaires au Canada, cette étude explore le comportement quant au vote et l'impact des décisions prises par les grands investisseurs institutionnels qui ne font très généralement pas de propositions eux-mêmes. Une attention toute particulière est accordée aux caractéristiques proprement canadiennes de l'activisme actionnarial et aux distinctions à établir entre les propositions d'actionnaires au Canada et aux États-Uni-d'Amérique quant à leur traitement. L'article tente ainsi de centrer l'étude de l'activisme actionnarial sur la nature et les causes de la passivité des grands investisseurs institutionnels quant à la production de propositions qui leur sont propres.

Tableau (traduction libre) tiré de l'étude Propositions d'actionnaires qui ont obtenu la majorité des votes

An	Société	Sujet	Vote (%)	Actionnaire	Résultat
2004	BCE	Divulgarion des sociétés sur lesquelles les administrateurs ont siégé depuis 5 ans	98,90	APEIQ	Oui
2008	Banque nationale	Réaffirmer son engagement au respect des standards de gouvernance	97,44	Lowell Weir	Oui
2004	Banque de Montréal	Rapport sur l'imputabilité environnementale	90,90	Real Assets Investment Management, Inc.	Oui
2003	Banque royale du Canada	Rapport verbal de la direction et des comités à l'assemblée annuelle	83,80	APEIQ	Oui
2007	Banque nationale	Divulgarion des consultants en rémunération	80,60	MÉDAC	Oui
2003	Suncor Energy, Inc.	Passation en charges des options d'achat d'actions	77,00	Carpenters' Local 27 Benefit Trust Funds	Oui
2008	First Calgary Petroleum Ltd	Amendement aux articles relatif à la vente d'actifs	64,70	Midocean Holdings Limited	Non
2003	Nexen	Passation en charges des options d'achat d'actions	59,00	Carpenters' Local 27 Benefit Trust Funds	Oui
2003	Cognos, Inc.	Passation en charges des options d'achat d'actions	53,50	Carpenters' Local 27 Benefit Trust Funds	Oui
2004	Financière Manuvie	Divulgarion de la valeur des régimes de retraite et des coûts afférents	50,10	APEIQ	Oui

Note : Ce tableau dresse la liste des propositions d'actionnaires appuyées par une majorité de votes, entre 2001 et 2008, et ce pour les sociétés dont les données son disponibles (traduction libre)

Résultats des votes sur les propositions 2012

Banques

	BLC	BMO	BN	CIBC	RBC	Scotia	TD
Comité de gestion des risques séparé			6,19 %				
Indépendance des administrateurs							1,60 %
Indépendance des conseillers en rémunération	4,85 %	20,46 %	3,23 %	2,13 %	3,01 %	2,46 %	
Options d'achat d'actions	17,73 %	5,07 %	5,56 %	4,07 %	5,55 %	9,23 %	
Rémunération liée à la performance	3,41 %	3,61 %	3,21 %	2,53 %	3,37 %	3,64 %	2,50 %
% de votes contre la rémunération des hauts dirigeants	7,21 %	9,09 %	4,48 %	2,54 %	15,07 %	5,61 %	6,30 %

Sociétés

	Alliance	BCE	Bombardier	Couche-Tard	Power	Québecor
Actions multivotantes				3,53 %		
Comité de gestion des risques séparé		8,65 %				
Dividendes pour les actionnaires à long terme	0,93 %					0,18 %
Indépendance des administrateurs					2,91 %	
Indépendance des conseillers en rémunération		5,97 %	1,60 %	9,62 %	2,82 %	
Options d'achat d'actions		7,65 %	2,22 %		4,13 %	
Présence des femmes au sein des conseils	16,93 %					3,73 %
Ratio d'équité	5,13 %					
Rémunération liée à la performance		6,28 %	4,25 %		3,18 %	
Séparation des fonctions entre le PDG et président du conseil				9,75 %		
Vote sur l'implantation d'un vote consultatif sur la rémunération						15,67 %
Vote majoritaire				13,04 %		18,56 %
% de votes contre la rémunération des hauts dirigeants	1,29 %	7,32 %	—	—	—	—

Parité, équité, transparence et dialogue

Propositions aux banques

Régimes de retraite : divulgation accrue de la surveillance exercée

Il est proposé que le conseil d'administration rassure annuellement les actionnaires et les parties prenantes que les régimes de retraite offerts par la Banque sont gérés selon les meilleures pratiques de saine gestion.

La Banque offre des régimes à prestations et à cotisations déterminées. Plusieurs inquiétudes ont été soulevées quant à la solvabilité et à la gestion de tels régimes au cours des dernières années. Utilisant comme point de référence l'excellent document de l'Institut des comptables agréés du Canada intitulé *20 questions que les administrateurs devraient poser sur leur rôle de gouvernance concernant les régimes de retraite*, nous brosserons un tableau des enjeux de tels régimes pour les administrateurs, les actionnaires, les employés, bref l'ensemble des parties prenantes. Les régimes de retraite à cotisations déterminées sont de plus en plus la formule retenue par les organisations.

« Dans le cas des régimes à cotisations déterminées, ce sont les participants qui assument le risque d'investissement. Pour cette raison, on estime souvent que les régimes à cotisations déterminées entraînent une faible responsabilité à l'égard des placements (voire aucune) et une faible exposition au risque pour les administrateurs. Or, cela est inexact. Les administrateurs assument une responsabilité parce que le promoteur joue un rôle dans la sélection des gestionnaires de placement, dans les catégories d'actifs offertes et dans la confirmation qu'il n'y a pas eu dépassement du plafond fixé quant à la valeur comptable des placements étrangers. L'information communiquée aux participants ainsi que le suivi du rendement et du choix des placements sont des aspects auxquels le conseil d'administration devrait porter une attention continue. Les administrateurs risquent d'être l'objet d'actions en justice s'ils ne donnent pas une information adéquate aux participants, ou s'ils choisissent et maintiennent en poste de piètres gestionnaires de placements.

Dans le cas des régimes de retraite à prestations déterminées, les promoteurs supportent le risque de capitalisation et le risque d'investissement. Ils doivent veiller constamment à la capitalisation du régime et au rendement de l'actif. D'une façon particulière, la nécessité de verser des cotisations additionnelles peut avoir une incidence non négligeable sur les résultats financiers de l'organisation qui parraine le régime. En outre, il faut suivre les marchés financiers canadiens et les principaux marchés étrangers, puisque la plupart des régimes ont des placements étrangers dont la valeur comptable se rapproche du plafond fixé à cet égard. »

« En dernière analyse, les administrateurs assument des risques, peu importe le type de régime parrainé par leur organisation. »

Or, une analyse récente de quelque 500 régimes à prestations déterminées du Canada et des États-Unis par l'agence de notation DBRS révèle que près des deux tiers souffraient au cours de la dernière année de sous-financement, et ce de manière importante.

Un rapport verbal et une certification de la bonne santé des régimes et de la qualité de la surveillance exercée par le conseil d'administration devraient faire l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

Équité de traitement en regard des régimes de retraite

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique visant à offrir à tous les employés de l'institution, quel que soit leur niveau hiérarchique, le même type de régime de retraite (cotisations ou prestations déterminées). Le régime de retraite utiliserait le même barème pour calculer les années de service créditées, prenant comme base uniquement le salaire fixe et devenant payable à un âge de retraite prédéterminé.

Présentement les hauts dirigeants bénéficient de régimes de retraite plus avantageux que les autres employés. Le régime de retraite pour ces hauts dirigeants est souvent à prestations déterminées prévoyant une rente de retraite dont le montant est fixé d'avance alors que les autres employés contribuent à un régime de cotisations déterminées où le revenu à la retraite dépend, entre

autres, des sommes accumulées dans le compte de retraite du participant et des taux d'intérêt au moment de l'achat d'une rente. Outre l'assurance d'un montant fixe à la retraite, les hauts dirigeants bénéficient souvent de privilège en regard des années de service créditées et jouissent d'une base de calcul élargie, celle-ci incluant le salaire et la rémunération variable en partie ou en totalité.

Donc, en plus de recevoir une rémunération souvent non liée à la performance de l'organisation, socialement inacceptable compte tenu du contexte économique difficile que nous traversons et inéquitable en regard de la rémunération moyenne des employés de l'organisation, les hauts dirigeants continuent de bénéficier d'avantages « extraordinaires et discriminatoires » lors de leur retraite.

Nous proposons donc que tous les employés de la Banque, quel que soit leur niveau hiérarchique, contribuent au même type de régime de retraite utilisant le même barème pour calculer les années de service créditées, prenant comme base uniquement le salaire fixe et devenant payable à un âge de retraite prédéterminé. Cette politique devrait s'appliquer à tous les nouveaux hauts dirigeants joignant cette catégorie d'employés à compter de 2013.

Parité femmes hommes au sein des postes de haute direction

Il est proposé que le conseil d'administration s'engage à déployer tous les efforts nécessaires afin que sa haute direction soit constituée de 50 % de femmes d'ici cinq ans.

Depuis maintenant plusieurs décennies, nos institutions d'enseignement supérieur diplôment une masse critique de femmes dans un très grand nombre de disciplines. Depuis plusieurs décennies également, les femmes occupent des postes de cadres, mais peinent à défoncer le plafond de verre ou à quitter le plancher collant. Talent, expérience et volonté étant présents, nous croyons qu'il existe au sein de nos institutions tout autant des freins psychologiques que réels à leur accession à des postes de haute direction : le blocage conscient ou inconscient de certains hauts dirigeants masculins, l'absence de politique favorisant une meilleure conciliation travail-famille, le peu d'efforts consacrés à développer des programmes de mentorat et de *sponsorship* qui permettraient d'accompagner et de promouvoir le talent féminin au sein des organisations, etc.

En ne déployant pas de mesures incitatives afin d'accroître la représentation des femmes dans ses hautes instances, la Banque se prive de la valeur ajoutée d'une représentation

égale des deux sexes en regard de la complémentarité de vision et de qualité que nous pouvons y retrouver.

Nous proposons donc que le conseil d'administration s'engage à atteindre la parité sur une période de cinq ans et à rendre compte, dans son rapport annuel et au cours de l'assemblée générale annuelle, des différentes mesures prises pour atteindre cet objectif et des résultats atteints.

Ratio d'équité

Il est proposé que la rémunération du PDG n'excède pas trente (30) fois le salaire moyen, hors direction, des employés de la Banque.

Depuis sa création, le MÉDAC ne cesse de dénoncer les augmentations de rémunération des hauts dirigeants qui n'ont aucune relation avec la performance des organisations qu'ils dirigent. Le MÉDAC dénonce également les composantes de cette rémunération, notamment les bonus et les options d'achat d'action qui, par leur importance au sein de la rémunération totale, invitent à des prises de risque excessives ou à des prises de décision à court terme plutôt qu'à long terme conduisant à des ventes d'actifs, à des fermetures d'usines ou à des mises à pied dans le seul but d'augmenter la profitabilité à court terme et par ricochet la rémunération variable des hauts dirigeants. Nous citerons à cet égard Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie, tirée de son livre *The Price Of Inequality* :

« L'un des problèmes dont on parle ici... est qu'il y a de grandes entreprises gérées dans le sens des intérêts de leurs dirigeants et des groupes qui les entourent plutôt que dans le sens des intérêts [de l'ensemble] des actionnaires. Voilà ce que c'est que le *capitalisme du XXI^e siècle*¹. » (traduction libre)

Depuis plusieurs années, le MÉDAC déplore le ratio injustifiable de la rémunération de plusieurs hauts dirigeants de nos institutions financières en regard de la rémunération médiane de leurs employés. Pour plusieurs, les rémunérations excessives des hauts dirigeants sont l'une des causes de la dernière crise financière et ont alimenté le ressentiment d'une partie importante de la société en regard des mieux nantis de notre société.

Il est donc essentiel de revenir aux véritables valeurs qui doivent sous-tendre la rémunération de tout employé soit la compétence, l'expérience, le travail d'équipe et

¹ « *One of the problems we're talking about... is that we have large corporations where the CEOs often run the corporation for the benefit of them and their group around them and not for the benefit of the shareholders. That's 21st century capitalism.* »

l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs qui sont de son ressort et axés sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires et la société dans son ensemble.

Dans cette perspective, un ratio de 30 fois la rémunération médiane des employés hors direction (... ou hors des 5 employés les mieux rémunérés) limiterait généreusement le salaire du PDG à environ 3 millions de dollars annuellement.

Compte rendu des échanges lors des assemblées générales annuelles et dialogue plus soutenu avec les actionnaires

Il est proposé que le conseil d'administration adopte la pratique de publier électroniquement un compte-rendu synthétique de l'assemblée générale annuelle et des questions qui y sont soulevées dans un délai de quatre mois.

Les préoccupations et questions soulevées par les actionnaires lors des assemblées générales annuelles font l'objet de peu de communications auprès des autres actionnaires, les procès-verbaux des assemblées générales annuelles ne déclarant seulement qu'une période de questions a eu lieu.

À l'opposé des actionnaires de grande taille et des analystes qui disposent de mécanismes périodiques et structurés (*conférence call*) pour échanger avec les hautes instances de l'institution, les petits actionnaires bénéficient de très peu de plateformes d'échange avec cette dernière, la principale étant l'assemblée générale annuelle. Or, de telles périodes de questions permettent aux actionnaires de faire part de leurs préoccupations et de leurs attentes face à la haute direction et au conseil d'administration et d'obtenir leurs réactions, leurs réponses et leur engagement à corriger des situations.

Afin que l'ensemble des actionnaires puisse être informé de ces échanges, nous proposons qu'un compte-rendu synthétique de ces échanges soit établi dans les quatre mois qui suivent l'assemblée, qu'il soit rédigé en langage simple et clair et qu'il soit versé au site Internet de l'institution. Cette portion du site consacrée au *Dialogue avec les actionnaires* devrait comporter une boîte interactive de questions et réponses afin d'encourager un dialogue soutenu tout au long de l'année.

Tous les codes de saine gouvernance encouragent les sociétés cotées en bourse à une plus grande transparence dans ses communications et à un dialogue plus soutenu et permanent avec ses actionnaires. L'engagement vers

une telle pratique de communication viendrait enrichir les réalisations de la Banque à ce chapitre.



Propositions aux sociétés

Comité de gestion des risques à part entière

Il est proposé que le conseil d'administration crée un comité distinct du conseil d'administration auquel il incombera d'encadrer la gestion des risques au sein de l'entreprise.

En août dernier, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) publiait un projet de lignes directrices concernant les saines pratiques commerciales et financières que les institutions financières devraient adopter. À la page 12, on y lit :

« La haute direction doit veiller à ce que les politiques et les procédures soient régulièrement examinées afin qu'elles suivent l'évolution des circonstances et des risques. Le conseil d'administration doit demander à la haute direction l'assurance que ces contrôles fonctionnent comme il se doit et que les expositions aux risques sont conformes aux limites et aux pouvoirs délégués. Il doit aussi instaurer des processus lui permettant de vérifier périodiquement la validité des assurances qui lui sont données. Selon la nature, la taille, la complexité et le profil de risque de l'IFE, le conseil d'administration établira dans ses rangs un comité auquel il incombera d'encadrer la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. »

Présentement, la Société s'assure de cet encadrement par l'entremise de son comité de vérification (5 réunions annuelles), du comité exécutif (3 réunions annuelles) et du conseil d'administration. Le comité de vérification, avec ses nombreuses responsabilités et ses cinq réunions régulières, ne peut consacrer toute l'attention et la vigilance nécessaires à la gestion des risques.

Il est donc important pour les actionnaires d'être rassuré par la création d'un comité de gestion des risques à part entière.

Présence des femmes au sein du conseil d'administration

Respectant le fait que les institutions renouvellent la composition de leur conseil d'administration sur une période variant de 5 ans à 10 ans, il est proposé que le conseil d'administration se dote d'une politique visant à atteindre la parité au plus tard dans dix ans.

Lors de l'assemblée annuelle de 2011, notre proposition portant sur la présence d'une masse critique de femmes au sein du conseil avait reçu un accueil favorable de **plus de 8 %** des actionnaires. En assumant que l'ensemble de la direction a voté contre cette proposition, il est permis de dire qu'une proportion importante des actionnaires minoritaires ont appuyé cette recommandation. Rappelons que présentement le conseil d'administration compte 13 membres, dont deux femmes seulement.

Depuis maintenant plusieurs années, les femmes occupent des fonctions de haute responsabilité dans la finance, les services juridiques, les cabinets de comptables, les communications, le *marketing*, les produits de consommation, etc. Elles constituent une masse critique de diplômées dans nos universités et nos écoles. En outre, elles constituent la moitié de la population, donc la moitié de votre clientèle. Il est démontré qu'un meilleur équilibre de représentation femmes hommes au sein des hautes sphères d'une organisation enrichit le processus décisionnel, accroît la complémentarité de qualités au sein des membres du conseil, contribue au renforcement de l'image de chef de file de l'entreprise dans son milieu et donne un avantage comparatif de taille auprès des investisseurs institutionnels sensibles à une présence féminine accrue. Le vivier de talents féminins est suffisamment riche aujourd'hui pour répondre aux besoins.

La Banque Nationale du Canada s'est engagée en 2009 à promouvoir cette approche dans ses nominations, à la suite du dépôt de l'une de nos propositions. Au cours des deux dernières années, une nouvelle candidature sur deux était féminine au sein de l'ensemble des sept grandes banques canadiennes. L'adoption d'une telle politique constituerait un autre indicateur de la sensibilité de l'entreprise aux préoccupations de ses actionnaires et de la société dans son ensemble.

Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique stipulant que la politique de rémunération de leurs cinq plus hauts dirigeants fasse l'objet d'un vote consultatif auprès des actionnaires.

Présentement, les actionnaires de [la société] ne peuvent émettre leurs opinions sur les politiques de rémunération des hauts dirigeants. [...] Près d'une centaine d'entreprises offre aujourd'hui cette possibilité à leurs actionnaires. Tout en reconnaissant que la fixation de la rémunération des hauts dirigeants relève du conseil d'administration, cette rémunération doit faire l'objet d'un avis des actionnaires puisqu'elle comporte des éléments — bonus, options, plans incitatifs de rémunération annuelle — qui encouragent la prise de risques élevés, favorisent le rendement à court terme plutôt qu'à long terme, peuvent inviter à des compressions d'emploi ainsi qu'à la vente d'actifs pour produire des rendements à court terme pour répondre aux attentes de rémunérations variables sans cesse plus élevées des hauts dirigeants sans tenir compte de celles des actionnaires à long terme, des employés, bref de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Le vote consultatif permet au conseil d'administration de s'assurer de la satisfaction de ses actionnaires en regard de sa politique de rémunération, d'entretenir un bon dialogue avec ses actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent et d'éviter des relations tendues entre les parties pouvant ainsi ternir l'image de l'entreprise dans son milieu.

Lois laxistes et entourloupettes comptables pourrissent les institutions financières

par Yves Michaud



J'ai consacré la majeure partie de mes dix dernières années à la protection et à la défense des droits des épargnants investisseurs des sociétés dites ouvertes, notamment les banques. Je croyais encore, il y a quelques jours, avoir épuisé toutes mes réserves de colère et

d'indignation devant le comportement grossièrement indécent de dirigeants d'entreprises qui détournent leurs actionnaires avec un sans-gêne et une immoralité qui voisinent des manœuvres crapuleusement légales. Au premier chef, les monumentales escroqueries des options d'achat qui diluent l'avoir des actionnaires en plus d'induire les dirigeants en tentation permanente d'enrichissement sans cause.

Les temps sont durs pour les salariés et les actionnaires, sauf pour les dirigeants qui nagent dans le pactole. Ils auraient intérêt à méditer Bernanos :

« Une société ou les classes dirigeantes reçoivent plus de la communauté qu'elles ne lui donnent est voué à la ruine. »

Las de labourer la mer, je ne sais si j'irai crier mon dégoût et mon indignation [aux assemblées d'actionnaires]. Cette tâche ingrate relève davantage de la *Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)*, le fonds de pension des enseignants de l'Ontario (*Teacher's*), les caisses de retraite syndicales et autres investisseurs importants. Leur long silence est inexplicable devant les abus de pouvoir et les extorsions légalisées qui minent la confiance de leurs mandataires envers les institutions financières délinquantes. Le pouvoir de l'argent se combat par un contre-pouvoir de l'argent et non par une simple voix qui crie dans le désert. Il est temps que les investisseurs institutionnels, forts de leur puissance économique, sortent de l'ombre et débusquent les profiteurs au grand jour par la présentation de leurs propres candidats aux conseils d'administration et qu'ils soient les auteurs de propositions musclées aux assemblées générales d'actionnaires.

Les colloques sur la « gouvernance* » se succèdent à un rythme endiablé. Les résultats sont maigres. Il y a autant, sinon plus de parasites dans les conseils d'administration,

les rémunérations des dirigeants atteignent des hauteurs vertigineuses, laissant les actionnaires sans voix réelle, pelés et tondu pour la foire aux vanités que sont les assemblées annuelles. Serions-nous en présence d'un leurre, d'un voile pudique jeté sur les vrais enjeux d'un bon gouvernement d'entreprise? En réalité, le monde financier est pourri jusqu'à la racine par des lois laxistes et des entourloupettes comptables à faire dresser les cheveux sur la tête.

Les grands de la vérification externe ne lésinent pas sur les moyens. Au Canada, en décembre 2001, le lobby de *l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA)* a mené à l'adoption d'un régime de responsabilité civile réduite pour les vérificateurs dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et la *Loi canadienne sur les coopératives*. Cet amendement pervers aux lois existantes a été combattu farouchement par l'auteur et *l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ)* au comité sénatorial sur les banques. Le législateur a passé notre opposition à la trappe. À court terme, l'ICCA entend faire étendre ce régime aux banques et aux institutions financières fédérales. De fortes pressions sont faites au Québec pour que la *Commission des valeurs mobilières* imite le modèle fédéral.

La réduction de la responsabilité des vérificateurs est néfaste aux intérêts des actionnaires et à la protection du public. La démocratie actionnariale n'est que trompe-l'œil et illusion si les vérificateurs qui tiennent leur mandat des actionnaires et non de la direction des entreprises ne disent pas la vérité, rien que la vérité et toute la vérité, bref, en se comportant comme de vrais commissaires aux comptes et non en carpettes de la direction. Sans cette première et indispensable prophylaxie du pourrissement du monde financier, tout le reste n'est que futilité et bavardage que vent emporte.

Extrait d'une conférence prononcée le 29 mai 2003.

Parité homme-femme dans les sociétés

Pour un meilleur équilibre des conseils d'administration



Une responsabilité sociale des entreprises et de ses actionnaires

Madame Monique Jérôme-Forget publiait récemment un essai intitulé « **Les femmes au secours de l'économie** » où celle-ci défend avec

rigueur et vigueur l'accès des femmes aux plus hautes sphères du pouvoir. Cette question d'équilibre des genres est depuis longtemps défendue par le MÉDAC et mérite un rappel.

On conviendra que des conseils d'administration composés d'administrateurs ayant des compétences et des expériences similaires ne permettent pas d'exercer efficacement les fonctions de surveillance et d'orientation qui leur sont confiées. Conscients de cet enjeu, les conseils d'administration se dotent de plus en plus de grilles de compétences afin d'identifier les personnes les plus appropriées pour y siéger. Si des compétences juridiques, comptables et financières sont toujours des atouts importants, on retrouve également aujourd'hui comme talents recherchés, des spécialistes en ressources humaines, en développement, en gestion des risques, en nouvelles technologies, en gouvernance, en nouveaux médias et bien d'autres. Il est reconnu que la diversité de compétences et d'expériences est essentielle à une bonne prise de décision et à l'identification de nouvelles façons d'être et de faire au sein d'une organisation. Cette nécessité de complémentarité de vision prend également la forme de celle des genres au sein des conseils d'administration. Pour que celle-ci puisse vraiment porter ses fruits, il faut toutefois qu'elle puisse compter sur un nombre stratégique d'administratrices, 40 % étant le pourcentage le plus souvent ciblé afin d'assurer en tout temps au conseil la flexibilité voulue pour bénéficier de la valeur ajoutée d'une présence féminine et masculine équilibrée avec les talents et compétences appropriées.

Malgré des efforts inlassables depuis plusieurs décennies, nous sommes toujours loin de cet équilibre. Force est de constater qu'il faut un changement de culture au sein de nos organisations et que ce dernier doit être durable. Les solutions retenues doivent susciter une

accélération significative du rythme de la représentation des femmes au sein des organes décisionnels et ne soulever aucun questionnement quant à la crédibilité des administratrices qui seront ainsi nommées. À cet égard, les entreprises doivent s'engager à ce qu'une candidature sur deux soit féminine lorsqu'il y a proposition de nouveaux administrateurs pour leurs conseils d'administration. Au fil du temps, le MÉDAC a déposé plusieurs propositions afin d'accroître la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et a ainsi contribué au sein des grandes banques canadiennes à accroître leur performance à cet égard. Ainsi, au cours des deux dernières années, les banques canadiennes ont nommé plus de 50 % de femmes parmi leurs nouveaux administrateurs et plus particulièrement la Banque Nationale du Canada a été pionnière en ce domaine en ayant adopté en 2009 une orientation visant à ce que la moitié des candidats sélectionnés pour pourvoir des postes vacants d'administrateurs soient des femmes.

Outre cette action, les entreprises doivent aller plus loin dans leurs initiatives. Elles doivent de plus diversifier leurs sources de recrutement de nouvelles candidatures en privilégiant la stratégie du « qui connaît quoi » au « qui connaît qui », le tout dans une perspective de diversité de genres et de talents. Enfin, elles doivent encourager la relève en mettant de l'avant des programmes pour accroître la présence des femmes dans les fonctions stratégiques et ainsi s'assurer d'un vivier constant d'excellentes candidatures. De tels efforts ne sont toutefois pas suffisants : il faut que les femmes démarchent ces postes avec encore plus de vigueur et que les hommes déjà en fonction les appuient et soient proactifs dans la promotion de talents féminins au sein de leurs conseils d'administration et des équipes de direction.

Bref, l'équilibre des genres au sein d'un conseil d'administration est une question de légitimité et de crédibilité pour les membres des conseils d'administration qui exige, comme stimulateur de changement, la participation de tous, tout autant des entreprises que des actionnaires lors de l'exercice de leurs droits de vote.

Louise Champoux-Paillé
Membre du MÉDAC

*La transcription complète de l'intervention de Mme Champoux-Paillé est disponible dans le site web du MÉDAC.
medac.qc.ca*

Évasion, crise, décote et parasites bancaires

« Le gouvernement n'a jamais dit qu'il souhaitait un rendement moindre. Il a dit qu'il souhaitait davantage d'investissements au Québec. Et les investissements au Québec ont très souvent été les meilleurs placements de la Caisse. Donc ce n'est pas une menace sur le rendement. »

— *Michel Nadeau (IGOPP) sur la menace de décote que les agences font peser sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), Le Devoir, 13 novembre 2012*

« [...] les banques françaises auront jusqu'en juillet 2015 pour transférer dans une filiale à part toutes leurs activités de marché jugées les plus dangereuses. [...] « Il ne s'agit pas de punir les banques », a ainsi pris soin d'affirmer Pierre Moscovici, en présentant les grandes lignes de son projet qui vise à rendre plus sûr le secteur bancaire français. »

— *La réforme des banques françaises se précise, Le Figaro, 22 novembre 2012*

« Le parquet de Trani (Italie) a demandé [...] le renvoi en justice de dirigeants et analystes des agences de notation *Standard and Poor's* et *Fitch*, au terme d'une enquête pour manipulation de marché lors de la dégradation de la note de l'endettement de l'Italie. [...] Le parquet [...] avait ouvert fin 2010 une enquête pour manipulation de marché à la suite d'une plainte déposée par des associations de consommateurs contre un rapport de *Moody's*, datant de mai 2010. »

— *Agences de notation : Standard & Poor's et Fitch bientôt jugées en Italie?, france24.com, 12 novembre 2012*

« Les grandes banques profitent de coûts d'emprunt plus faibles en raison du soutien direct et des garanties implicites offerts par l'État. [...] Il faut mettre fin à un système qui privatise les gains, et qui socialise les pertes. [...] [Les créanciers privés qui prêtent aux grandes banques se sont comportés, dans le passé, comme des] parasites à l'égard des contribuables. »

— *Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada et président du Conseil de la stabilité financière qui deviendra le premier étranger à être gouverneur de la Banque d'Angleterre en juillet 2013, argent.canoe.ca, 8 novembre 2012*

« Les cent Canadiens les plus riches représentent une fortune de plus de 200 milliards de dollars, soit presque autant que le PIB du Pakistan, révèle le classement annuel des plus grosses fortunes du Canada publié jeudi par le magazine *Canadian Business*. Les médias, les télécoms et les matières premières constituent, de loin les secteurs privilégiés par les 31 millionnaires et 69 milliardaires qui constituent ce top 100. »

— *Les 100 Canadiens les plus riches ont une fortune égale au PIB du Pakistan, lesaffaires.com, 22 novembre 2012*

« Depuis deux ans, le Canada signe des ententes d'échanges de renseignements avec des paradis fiscaux reconnus afin de recueillir des informations sur les avoirs canadiens qui y sont abrités. En contrepartie de ces accords, les sociétés canadiennes établies dans ces pays peuvent rapatrier leurs profits obtenus à l'étranger sans payer d'impôts. [...] « On est en train de légaliser une certaine forme de fuite fiscale », commente Brigitte Alepin, fiscaliste. « Si on prend par exemple le récent rapport financier de la CIBC, ses impôts de rapatriement étaient évalués à 500 millions de dollars en 2009, et aujourd'hui, c'est 0 \$ », poursuit-elle. [...] « C'est plus de 3,5 milliards de dollars annuellement qui nous échappent collectivement », affirme Stéphane Dion, chef des relations publiques chez Revenu Québec. »

— *Les effets de la lutte à l'évasion fiscale, radio-canada.ca, 30 octobre 2012*

« Encore trop de gens [52 %] ne vérifient pas si la personne qui est en face d'eux est un représentant certifié. »

— *Mario Albert, PDG de l'AMF, sur le comportement des Québécois en matière financière, Finance et investissement, 15 novembre 2012*

« Les sociétés ouvertes, tout comme les institutions et organismes, devraient se donner comme objectif d'en arriver à ce que leur conseil d'administration soit composé d'au moins 40% de femmes (ou d'hommes). »

— *Yvan Allaire, Femmes aux conseils d'administration : le temps d'agir, mais comment?, lesaffaires.com, 16 octobre 2012*

Le MÉDAC, champion de la démocratie actionnariale

Fondé en 1995 par M. Yves Michaud, sous le nom d'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ), le MÉDAC est la seule association d'actionnaires au Québec et au Canada vouée exclusivement à la défense des intérêts des investisseurs individuels. Son action libre et indépendante contribue grandement à l'amélioration de la régie d'entreprise dans l'intérêt de tous et chacun.

Une association représentative et active

Organisme sans but lucratif regroupant plus de 1600 membres individuels ou institutionnels, le MÉDAC agit notamment en présentant des propositions aux assemblées d'actionnaires des sociétés cotées en Bourse afin d'améliorer la régie d'entreprise et le respect des droits de tous les actionnaires.

La première victoire, il y a maintenant 15 ans

C'est à titre personnel que M. Yves Michaud, Le Robin des banques, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ, ancêtre du MÉDAC), a obtenu des tribunaux (jugement Rayle¹) que les grandes banques canadiennes inscrivent des propositions d'actionnaires dans leurs circulaires de direction convoquant l'assemblée générale annuelle, une première au Canada et un premier pas pour la démocratie actionnariale.

Une influence irremplaçable

Depuis cette date, plusieurs des propositions du MÉDAC ont été mises en application par les banques ainsi que par de nombreuses autres entreprises cotées en bourse et elles continuent de faire leur chemin (ex. : séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction, divulgation des honoraires des auditeurs externes et des conseillers en rémunération, vote distinct pour chaque personne proposée à titre d'administrateur, vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants, présence des femmes au sein des conseils d'administration)

Un succès sans égal

Lorsque nécessaire, le MÉDAC saisit les tribunaux pour veiller aux intérêts des investisseurs individuels prenant l'initiative de mener des recours collectifs. Le premier, entrepris contre Cinar s'est soldé par une victoire sans précédent, car aucun recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada n'avait encore donné lieu à un dédommagement des actionnaires. Le second, entrepris contre Nortel a donné lieu à un règlement hors

¹ <http://medac.qc.a/documentspdf/qui/historique-Jugement-de-l-Honorable-Pierrette-Rayle-9-janvier-1997.pdf>

cour et un fonds a été constitué pour rembourser une portion des pertes subies par les actionnaires du Québec. Un troisième recours collectif a été autorisé par la Cour supérieure contre Manuvie et est toujours pendant devant les tribunaux.

Des positions avant-gardistes

Preuve que le MÉDAC a toujours été à l'avant-garde : sa toute première proposition concernait la rémunération des hauts dirigeants, l'un des problèmes aujourd'hui au cœur de l'actualité économique et financière. Plus récemment, le MÉDAC a entrepris une campagne pour l'abolition des options d'achat d'actions, un système de rémunération inique aux dépens des actionnaires et aujourd'hui aboli par un nombre croissant de grandes entreprises.

Un représentant crédible et écouté

En plus de son action directe auprès des sociétés cotées en Bourse, le MÉDAC ne manque jamais l'occasion de faire valoir, auprès des gouvernements et autres instances réglementaires, le point de vue des investisseurs individuels sur le fonctionnement des marchés financiers. Grâce à ses mémoires bien documentés, de nombreuses recommandations du MÉDAC font aujourd'hui partie de l'encadrement juridique des valeurs mobilières et des sociétés par actions.

Un programme de formation efficace et reconnu

Grâce à son « Passeport MÉDAC », démarré en avril 2007 et reconnu par certaines corporations professionnelles et associations québécoises, le MÉDAC participe à l'effort collectif pour améliorer les connaissances et compétences des québécois en matière d'épargne et d'investissement.

Un mouvement indispensable

À l'évidence, les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Appuyez le MÉDAC!

Un mouvement indispensable

Les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Appuyez les initiatives du MÉDAC et devenez membre maintenant.

Formulaire d'adhésion au Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)			
Adhésion	<input type="checkbox"/> Individuel, 1 an : 35 \$	<input type="checkbox"/> Individuel, 3 ans : 100 \$	
	<input type="checkbox"/> OSBL—OBNL : 75 \$	<input type="checkbox"/> Institutionnel : 250 \$	
Nom		Prénom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone			
Courriel			
Paiement	<input type="checkbox"/> Visa/MasterCard	<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Internet (voir medac.qc.ca)
Numéro		Date	



Le MÉDAC est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des actionnaires, à la promotion de la bonne gouvernance des entreprises et à l'éducation financière.